



République Française
COMMUNE DE CEVINS
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REÇU EN PREFECTURE
Le 02/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-073-217300631-20230929-DCH052_23-D
DE LA SAVOIE
Arrondissement
d'Albertville 1
Canton n° 3

Séance du 29 septembre 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Présents : Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Anaïs CURTILLAT, Evelyne PELLICANO.

Ayant donné pouvoir :

Bernadette AMIEZ à Ginette FALCOZ-RIGOTTI

Claude BAUDERLIQUE à Marie-Christine DORIDANT

Anaïs CURTILLAT à Emmanuel DI LUZIO

Evelyne PELLICANO à Régine VIBERT

Monsieur Samuel DELTOUR a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°052/23 – MISE EN VENTE DE LA PARCELLE N°OG 02522 (471 M²).

Monsieur le Maire expose que, près du lotissement Marie Guillot, la Commune possède une parcelle de terrain de 471 m², et propose de la mettre en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la vente de la parcelle cadastrée sous le n° OG 02522, d'une superficie de 471 m² ;
- Fixe un prix de vente à 100 euros le m² ;
- Précise que les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession de cette parcelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 02/10/2023

Publié le : 02/10/2023

Publié sur le site internet le : 02/10/2023